



Au vu du contexte sanitaire lié à la propagation du coronavirus, les modalités d'organisation et d'évaluation des unités d'enseignement ont pu, dans différentes situations, être adaptées ; ces éventuelles nouvelles modalités ont été -ou seront- communiquées par les enseignant-es aux étudiant-es.

5 crédits	30.0 h	Q2
-----------	--------	----

Enseignants	Bertin Olivier ;Stevenart Meeus François ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Le cours se compose de deux parties : o Procédures et contentieux fiscal : sont examinées les règles non encore approfondies dans le cours de base qui régissent la déclaration, les moyens de preuve et l'investigation fiscale les recours du contribuable en matière d'impôt sur le revenu et de taxe sur la valeur ajoutée, la prescription, le remboursement d'impôts illégalement perçus ; o La répression de la fraude : les mesures anti-évasion, nationale et internationale, et leurs limites matérielles et juridiques ; la coopération administrative et judiciaire belge et européenne ; la lutte contre le blanchiment. Le cours fait partie intégrante de l'option " Droit fiscal " et est donc conçu en synergie avec les cours de " Droit fiscal approfondi " et de " Droit fiscal européen et international ".
Acquis d'apprentissage	<p>Le cours a pour objectif de permettre à l'étudiant d'approfondir sa connaissance des aspects procéduraux de la fiscalité, tant dans le secteur de la fiscalité directe que dans celui de la fiscalité indirecte. L'étudiant est amené à acquérir la maîtrise de notions essentielles entourant la mise en œuvre des droits et obligations du contribuable, ainsi qu'à se familiariser avec la pratique administrative et juridictionnelle, tant au niveau belge qu'européen et international. Ce cours fait partie d'une option cohérente de trois cours. Les titulaires des cours de l'option forment une équipe d'enseignement : ils se concertent sur les contenus et méthodes de chaque cours afin d'en assurer la complémentarité. Le cours s'appuie sur des méthodes pédagogiques participatives (apprentissage par projets ou par problèmes, commentaires de jurisprudences ou de doctrines, débats avec des invités, études de terrain</p> <p>1 ) permettant à l'étudiant de développer en toute autonomie un regard critique, prospectif et inventif. L'étudiant est encouragé à participer au cours et à s'impliquer dans l'apprentissage, lequel a une dimension tout à la fois individuelle et collective. Dans cette perspective, les enseignants des différentes options se concertent au sein de la Faculté au sujet des dispositifs pédagogiques mis en œuvre.</p> <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Ressources en ligne	<b>Pr Olivier Bertin</b> Des slides mis à jour et envoyés aux étudiants et des notes prises par des étudiants de l'année passée et dactylographiées, disponibles sur i-campus.
Bibliographie	L'ouvrage recommandé (mais nullement obligatoire) est le Manuel de Procédure Fiscale, F. Stévenart Meeus (dir.), Anthémis, 2011, 849 pp.
Faculté ou entité en charge:	BUDR

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en droit	<a href="#">DROI2M</a>	5		
Master [120] en droit (horaire décalé)	<a href="#">DRHD2M</a>	5		
Master de spécialisation en droit fiscal	<a href="#">DRIF2MC</a>	5		